

Article 1 : principe de l'opération

Dans le cadre des Journées de Rentrée organisées par la MGEN du 3 juillet au 03 octobre 2026 inclus, l'assureur Mutex et le distributeur MGEN organisent une opération promotionnelle « Booster acquisition Epargne - Journées de rentrée ».

L'assureur Mutex procédera à un versement complémentaire, sous forme d'abondement au contrat Epargne Vie, en fonction des montants du versement initial (VI) et de la mise en place de versements programmés (VP) mensuels avec un montant minimum, pendant la période de l'opération promotionnelle.

- Cibles :
 - Nouveau client : agents des ministères de l'Education nationale
 - Age : à partir de 18 ans
- Contrat éligible : Epargne Vie distribuée par MGEN
- Abondement en fonction des montants du versement initial et de la mise en place de versements programmés mensuels avec un montant minimum.

	Journées de rentrée du 03/07 au 03/10/2026 inclus
Cible	Nouveaux agents des ministères de l'Education qui n'ont pas de contrat d'assurance-vie distribué par MGEN - Age : être majeur (à partir de 18 ans) - Être résident fiscal français
Objectif et cible	Acquisition nouveaux adhérents en épargne : souscription assurance-vie multisupport Epargne Vie
Versement initial minimum	500 €
Versements programmés mensuels minimum	50 €
Montant abondement	10% du versement initial dans la limite de 150 €
Budget total maximum	36 K€

Distributeur : MGEN

Immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, mutuelle
soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité.
Sise 3, square Max Hymans - 75748 Paris cedex 15

ASSUREUR : MUTEX

Société anonyme au capital de 37 302 300 €.
Entreprise régie par le Code des assurances
RCS Nanterre 529 219 040.
Siège social : 140 avenue de la République - 92320 Châtillon

- 
- Territorialité (*condition de souscription*) : être résident fiscal en France métropolitaine, DROM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion) et à Monaco
 - Période de la campagne Booster acquisition Epargne - Journées de rentrée : du 3 juillet au 03 octobre 2026 inclus

Les opérations promotionnelles sont cumulables avec des frais réduits sur versements.

Article 2 : dates prises en compte pour l'opération

Les date prises en compte pour l'opération promotionnelle sont la période du 3 juillet au 03 octobre 2026 inclus.

Article 3 : conditions pour bénéficier de l'abondement : montants du versement initial et des versements programmés pouvant prétendre à l'abondement booster acquisition Epargne - Journée de rentrée

Pendant la période de l'opération promotionnelle (indiquée à l'article 2) et dans la limite du budget total fixé à 36 000 €, l'assureur Mutex abondera les contrats répondant aux conditions d'éligibilité en fonction des critères suivants :

1. Versement initial de 500 € minimum
2. Mise en place de versements programmés mensuels minimum de 50 €

Sont exclus dans le cadre de l'opération promotionnelle « Booster acquisition Epargne - Journées de rentrée » :

- les contrats Epargne Vie souscrits en dehors de la période de l'opération promotionnelle (indiquée à l'article 2)
- les contrats Epargne Vie souscrits pendant la période de l'opération promotionnelle « Booster acquisition Epargne - Journées de rentrée » mais ne faisant pas partie des contrats pouvant bénéficier de l'abondement car la limite du budget total pour cette campagne fixée à 36 000 € sera atteinte.
- les souscriptions d'un contrat Epargne Vie pour lesquelles il y a uniquement un versement initial et pas de versement programmé mis en place
- les contrats Epargne Vie souscrits, pour lesquels les personnes ont exercé leur droit de renonciation. Dans ce cas, les contrats Epargne Vie ne bénéficieront d'aucun paiement, sous quelque forme que ce soit, de la part de l'assureur Mutex.



Article 4 : vigilance LCB-FT

La souscription est conditionnée à des vérifications légales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, gel des avoirs, et de prévention de la corruption. A ce titre, l'assureur Mutex se réserve le droit de demander toutes informations et tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de son obligation de vigilance. En cas de non-conformité réglementaire, la souscription peut être refusée.

Article 5 : versement de l'abondement

L'abondement sur les contrats Epargne Vie sera versé dans un délai de 31 à 45 jours maximum après la date de fin de l'opération promotionnelle, fixée au 03 octobre 2026. Le versement de l'abondement sera conforme à la répartition de l'épargne choisie par le souscripteur.

DISTRIBUTEUR : MGEN

Immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité.
Sise 3, square Max Hymans - 75748 Paris cedex 15

ASSUREUR : MUTEX

Société anonyme au capital de 37 302 300 €.
Entreprise régie par le Code des assurances
RCS Nanterre 529 219 040.
Siège social : 140 avenue de la République - 92320 Châtillon